

# Le régime d'indistinction des dispositifs identitaires

Quels points communs entre un centre de supervision urbaine et un réseau socionumérique ? Entre une application de messagerie instantanée et l'appareillage sécuritaire des aéroports ou des frontières ? D'une part, ces dispositifs se rejoignent sur la collecte et le traitement de données personnelles. D'autre part, ils héritent des mêmes discours radicalisés, entre peur et promesse. Nous pensons nécessaire de dépasser ces discours métaphoriques et simplificateurs : si une vigilance doit être maintenue quand l'informatique s'empare des données personnelles, une catégorisation plus fine de ces dispositifs peut éclairer les enjeux relatifs à la médiation de contenus relevant de la vie privée. A l'heure où l'on débat d'un droit à l'oubli, c'est la question de la mémoire des individus que pose l'emprise des dispositifs identitaires : quelle permanence de soi produit la multiplicité des plateformes et des enregistrements ? Notre hypothèse est qu'en combinant des discours, des technologies et des stratégies, certains « dispositifs identitaires » (DI) viendraient perturber cet ancrage essentiel dans la construction d'un rapport à soi et aux autres.

Nous proposons donc dans un premier temps de définir les dispositifs identitaires avec un ensemble de critères de différenciation. Nous retracerons une brève histoire de ces dispositifs identitaires jusqu'à leur forme contemporaine, les réseaux socionumériques (RSN). Nous verrons ensuite dans quelle mesure ce dernier type de dispositif promet, et offre, un support à la construction de soi et aux interactions sociales. Dans un dernier temps, nous signalerons les différentes formes d'indistinction qui s'opèrent au sein des dispositifs identitaires en mode endogène, quand le titulaire est l'opérateur de saisie de ses propres données personnelles. Nous croiserons l'analyse de l'architecture informationnelle avec celle des stratégies économiques qui animent ces dispositifs. Notre étude portera principalement sur les stratégies de Google et Facebook, telle qu'elles transparaissent dans les discours, les modèles techniques et les « coups » économiques. Cette comparaison entre discours de surface et de profondeur pourrait alors nous montrer dans quelle mesure « l'identité narrative » (Ricoeur) tendrait à disparaître au profit de « l'identité numérique », produisant au final pour l'utilisateur une indistinction des pratiques et des finalités.

Irrigué par la philosophie, et notamment celles de Paul Ricoeur pour l'identité, et Michel Foucault pour les dispositifs (les deux se rejoignant autour d'un processus de subjectivation), notre cadre théorique reste attaché aux sciences de l'information et de la communication, et notamment en leur sein à l'économie politique des médiations techniques de la vie privée. Nous poursuivrons l'analyse de terrain que nous avons conduit dans notre recherche doctorale (2013), observant les pratiques sociales appareillées chez des étudiants, enrichie par des travaux ultérieurs et par l'actualité des principaux dispositifs que nous avons placé dans notre scope (Facebook et Google).

# **1, Histoire et critères pour saisir les dispositifs identitaires**

## **1.1, Définition des dispositifs identitaires**

Un « dispositif » est, en repartant de la définition établie par Michel Foucault, « un ensemble résolument hétérogène comportant des discours, des institutions, des aménagements architecturaux, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propositions philosophiques, morales, philanthropiques ». Cet agencement sert une stratégie, nous dit le philosophe, « une certaine manipulation de rapports de force, ...une intervention rationnelle et concertée dans ces rapports de force, soit pour les développer dans telle direction, soit pour les bloquer, ou pour les stabiliser, les utiliser. Le dispositif, donc, est toujours inscrit dans un jeu de pouvoir mais toujours lié aussi à une ou plusieurs des bornes de savoir, qui en naissent, mais, tout autant, le conditionnent. C'est ça le dispositif : des stratégies de rapports de force supportant des types de savoir, et supportés par eux » (Foucault, 1994 : 299).

Les données personnelles, telles que définies à l'époque moderne, ou de manière plus générale l'identité, sont le type de savoir « supportant et supportés » par les dispositifs identitaires. Ces derniers agencent en effet un ensemble résolument hétérogène de discours (sur la race, le genre, les classes), d'institutions (l'Etat civil), d'aménagements architecturaux (les panoptiques et autres phalanstères), de décisions réglementaires (le décret promulguant EDVIGE), de lois (comme la LOPSI2), de mesures administratives (comme la reconduction des Rroms aux frontières), d'énoncés scientifiques (comme l'eugénisme, la physiognomonie, la génétique), de propositions philosophiques, morales, philanthropiques (dans le registre de l'imaginaire comme dans celui de l'essai).

En prenant les données personnelles comme un type de savoir, les DI instituent un rapport de force entre une autorité et des individus. Les supports matériels de ce rapport de force ont évolué dans le temps, de même que les autorités et le type d'individus auprès de qui une identité a été instituée.

Nous proposons maintenant de revenir sur cette histoire des dispositifs identitaires, jusqu'à leurs avatars contemporains.

## **1.2, la longue histoire des pratiques biographiques**

Les « dispositifs identitaires » déploient des pratiques biographiques, comprises comme écriture de l'autre, sur trois époques (antique, classique, contemporaine), précipitant par des événements majeurs (la Révolution française et les attentats du 11 septembre) l'institution – l'apposition – d'une identité vers une population de plus en plus globale. Les dispositifs servent trois finalités : décrire l'effort individuel, de l'esclave au salarié ; compter les populations, des indigènes aux contribuables ; et surveiller le commun, de l'insurgé au prospect.

### **Décrire l'effort individuel**

Le code Hammourabi (1750 avant JC) est le premier de ces composants, imposant à l'esclave de se distinguer par une natte de cheveux. L'Empire ottoman capture les femmes blanches (slaves) et les futurs eunuques parmi les populations noires, afin de repérer la paternité des enfants nés au harem. Les galériens et les prostituées de l'Empire romain donnent naissance aux premiers registres. En 1796, la Préfecture de Paris inaugure un registre des prostituées à

des fins sanitaire, fiscale et policière. Sous Colbert, le souci de rationalisation va transformer le registre raturé par les innombrables changements de bord des rameurs : une étiquette de métal propre à chaque individu est déposée dans l'urne du navire. Au XIX<sup>ème</sup> siècle, un système similaire sera employé aux Etats-Unis et au Congo belge : l'étiquette permettra également de suivre la productivité de l'esclave (Anderson & Seltzer, 2001).

L'ordonnancement des tâches par Gannt, Taylor ou Ford marque une intensification dans la capture des données personnelles : d'abord au niveau des gestes, puis dans les logiciels de productique ou de gestion des ressources humaines.

### **Compter la population**

En 110 avant JC, pendant la période Han, un recensement aurait comptabilisé plus de 50 millions d'habitants en Chine. En Europe, les recensements de l'empire romain font état de 3 millions d'esclaves. Colbert en commandera un en 1662. Cette opération devient obligatoire en 1802, et en 1840 naît le bureau de la statistique générale : il deviendra INSEE en 1946. Le *Census Office* existe depuis 1902 aux Etats-Unis. Parallèlement à cette activité comptable se développent les registres d'état-civil et les titres d'identité.

L'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539) oblige les paroisses à tenir un registre des naissances et des sépultures. Le Code Louis, en 1667, oblige une tenue en double de ces registres. Les protestants et les juifs apparaîtront aussi sur ces registres à partir de 1787 : tous doivent être soumis à l'impôt.

Les titres d'identité se déploient également en deux temps. L'historien V. Denis, qui s'est attelé à écrire l'Histoire de l'identité sur la période de 1715-1815, fait se reposer la naissance de « l'identité de papier » sur trois causes essentielles : la vagabondage des mendiants, l'errance des pestiférés (Peste de Marseille en 1720) et la démobilisation de la Grande Armée de Louis XIV (1713). Chacun se voit confier un document à présenter aux portes des villes. Comme le souligne l'historien, cette pratique du papier qui prend corps n'est accompagnée d'aucun discours de légitimation : la science et la loi viendront plus tard, au XIX<sup>ème</sup> siècle.

Dans les autres pays, les titres d'identité sont également destinés à des populations vulnérables ou à tracer les déplacements : le *huji* chinois cantonne l'habitant à sa province, le *propiska* russe ou *pass law* sud-africain imposent les mêmes contraintes. Le gouvernement de Vichy rend obligatoire la carte d'identité pour asseoir sa politique de collaboration sur la déportation des juifs. Aujourd'hui facultative, des projets récurrents tendent à sécuriser le document et à l'enrichir en termes d'informations, notamment via la biométrie (Crettiez & Piazza, 2004).

### **Surveiller le commun**

Les différentes révolutions, politiques, industrielles, urbaines, tendent à multiplier les dispositifs de contrôle des populations. Les villes instaurent dès 1750 la numérotation des rues et la compartimentation des quartiers. Néanmoins, l'insurrection et la criminalité perdurent et appellent des mesures nouvelles. Les explications rationnelles du besoin d'identifier les individus prennent naissance dans la criminologie avec Quételet, Bertillon ou Galton (empreintes digitales, photographie anthropométrique, physiognomonie ou eugénisme). Le calcul et l'architecture provoquent la construction de projets urbains (Salines d'Arc-et-Senans, phalanstère de Fourier, Familistère de Saint-Simon). La psychologie des foules (G. Le Bon, 1894) introduit la problématique

du repérage des insurgés dans la masse. Dans son ouvrage *La globalisation de la surveillance*, A. Mattelart revient sur la genèse de la logique contre-insurrectionnelle, et comment elle a bénéficié d'une double coopération, entre scientifiques et forces de l'ordre, et entre les nations d'un même bloc. Il montre ainsi dans quelles mesures les guerres d'indépendance et la Guerre froide ont imaginé, déployé et amélioré des dispositifs pour identifier, parquer et éliminer les opposants au régime (villagisation dans les colonies, érection de murs-frontières, interception des signaux). Dans ce dernier cas, les révélations de D. Campbell ou d'E. Snowden ont montré que ce genre de pratiques n'avait pas disparu (Echelon, PRISM). Elles ont même été réactivées à la suite des attentats du 11-Septembre. Les paquets législatifs aux Etats-Unis, en Angleterre ou en France ont multiplié le nombre de fichiers ou d'applications de fichage policier (vidéosurveillance, biométrie, base de données). En parallèle, d'autres décisions politiques, centrées sur les industries culturelles, ont également donné lieu à des dispositifs de surveillance des comportements de consommation (HADOPI). Enfin, les entreprises du secteur privé, notamment dans le domaine numérique, ont accompagné l'adoption massive de leur dispositif collectant des données personnelles (géolocalisation par exemple) par une série d'innovations technologiques rendant plus efficace leur traitement, et les inférences possibles. Des algorithmes de recommandation sociale ou commerciale figurent ainsi au cœur des stratégies des grandes firmes du web. Au final, l'ensemble des activités humaines, professionnelles ou domestiques, collectives ou individuelles, relevant des sphères publiques ou privées, est aujourd'hui l'objet d'une collecte et d'un traitement sans précédent.

### **1.3, Critères de différenciation des dispositifs identitaires**

En reprenant l'ensemble des dispositifs énoncés précédemment, il est possible de les catégoriser selon des critères, la plupart sur un mode binaire comme le signale Michel Foucault : « toutes les instances de contrôle fonctionnent sur un double mode : celui du partage binaire et du marquage (fou-non fou, dangereux-inoffensif, normal-anormal) ; et celui de l'assignation coercitive (qui il doit être ; où il doit être ; par quoi le caractériser ; comment le reconnaître ; comment exercer sur lui, de manière individuelle, une surveillance constante, etc.) » (Foucault, 1975, 232-233). Les données personnelles sont stockées sur un registre central, parfois avec extension singulière (carte, badge), ou sur des médiums individuels (journal intime). Le scripteur est unique ou pluriel, il peut s'agir d'un agent-logiciel ou d'un humain, l'initiative peut venir du secteur public ou privé, de même pour son opérationnalisation. Il peut être annoncé dès le départ que les informations seront publiées ou non, cette annonce peut ne pas être respectée ; l'opération de collecte ou de traitement peut être légale ou non, les données peuvent être anonymisées ou non, enfin les données peuvent être immuables ou non. D'autres critères non binaires concernent les droits du titulaire (information, accès, rectification, suppression), les modes de consultation (restreint, partagé ou ouvert à tous), les modes de traitement (calcul, agrégation, comparaison). Un premier niveau de synthèse permet de différencier les dispositifs opérant comme un sas et ceux opérant comme un moniteur. Dans le premier cas, le DI autorise un individu à pénétrer un espace (domicile, entrepôt, entreprise, espace public) afin de bénéficier des ressources

de production, de consommation ou de socialisation. Dans le deuxième cas, le DI surveille l'usage de ces ressources.

Nous en donnons quelques exemples : le registre d'état civil est publié, le livret de famille est un médium singulier et pérenne. Ce sont tous les deux des sas permettant de bénéficier des services publics. Certains bulletins du casier judiciaire peuvent être rendus publics (ce sont des sas), tandis que d'autres relèvent du secret partagé, comme les fiches des applications policières (STIC, TAJ). Dans ce cas le DI a une fonction de moniteur. Le N°INSEE est légal, immuable, stocké dans un registre, initié par un officier d'état-civil puis généré par un agent-logiciel. Il relève entièrement de la responsabilité publique. Un passeport par contre peut être édité par une entreprise privée (l'Imprimerie nationale est une SA ; l'entreprise Gemalto édite les titres d'identité de millions de personnes à travers le monde ; le groupe Safran fournit ses produits de surveillance et contrôle aux services des douanes ou aux agences de renseignement de plusieurs pays). Un cookie est anonyme, caduque, singulier et généré par un agent-logiciel. Il peut servir de sas comme de moniteur. Une empreinte digitale, un visage, un comportement sont singuliers, caduques mais peuvent donner lieu à un enregistrement. Un historique de navigation ou de géolocalisation est anonyme, mais singulier. Un courriel est immuable, enregistré, identifiant. Un CV est singulier, identifiant, caduque. Une base de données des salariés ou des clients prend la forme d'un registre, à partir duquel il est possible de générer des badges par exemple, ou des cartes de fidélité : la saisie est réalisée par un agent humain à l'intérieur d'un logiciel édité par une entreprise privée, les données sont conservées pendant une durée définie par la Loi. Il est licite d'en faire des extractions dans la mesure également où le titulaire en est informé.

Avec ces critères, on découvre alors la spécificité des dispositifs identitaires contemporains. Des projets comme EDVIGE ou Péricleès cumulent à la fois des fonctions de sas et de moniteur : c'est une première forme du régime d'indistinction des DI. En ce qui concerne les profils des réseaux socionumériques, la multi-modalité se situe principalement dans le mode d'écriture des contenus : un algorithme affiche « l'identité calculée », tandis que « l'identité déclarative » est le fait du titulaire (Georges, 2009). Les amis contribuent également à l'écriture de données personnelles relatives au titulaire de la page. Cela nous amène à un second niveau de synthèse, différenciant le mode de saisie exogène (par un pair, « ami » sur les réseaux ; ou par un tiers, comme les agents-logiciels ou humains des services administratifs, commerciaux ou policiers) et le « mode de saisie endogène », réalisé par le titulaire des données personnelles. Il s'agit alors de considérer ce mode au-delà d'une simple opération de saisie. Il convient alors de s'interroger sur les attentes qui motiveraient un usager à devenir l'opérateur de saisie de ses propres données personnelles, ainsi que celles de ses pairs. Nous pensons qu'ici, il convient de considérer les pratiques sociales dans la perspective, historique elle aussi, des processus de subjectivation.

## **2, Les réseaux socionumériques comme support du souci de soi**

### **2.1, Dialogue entre M. Foucault et P. Ricœur**

Les écrits de M. Foucault s'attachent à l'analyse sociohistorique de la construction du sujet : dans un premier temps, celui de *Surveiller punir* (1975), le philosophe se penche sur l'assujettissement par les dispositifs et les normes, en montrant les rapports de force auquel est soumis l'individu face au pouvoir politique. Dans un second temps, M. Foucault se consacrera à décrire le processus de subjectivation en établissant une liste des pratiques de soi, dans *l'Usage des plaisirs* et *Le souci de soi*. Ces pratiques conduisent le philosophe à développer une éthique de la liberté, dans la mesure où l'individu peut faire avec les normes et les dispositifs (il y aurait là un dialogue à imaginer avec Michel de Certeau). Comme le résume M. Potte-Bonneville dans son *Foucault*, pour le philosophe, « les individus se constituent comme sujet dans et par la manière dont ils font jouer les normes auxquelles ils se plient », (Potte-Bonneville, 2010 : 28).

Cette archéologie du sujet trouve des résonances avec l'herméneutique de soi telle que conceptualisée par P. Ricœur. Comme le souligne R. Goetz dans son travail de rapprochement entre les deux philosophes, Foucault et Ricœur partagent un « commun souci du souci de soi » (Goetz, 2004). Ce souci se traduit notamment par l'analyse et la proposition de « pratiques de soi ». Toutefois, la méthode ricœurienne diverge en ce qu'il s'agit d'une véritable herméneutique, s'attachant à l'interprétation des signes qui façonnent le sujet. Il rejoint cependant M. Foucault dans son élaboration d'une éthique, celle visant à façonner un « homme capable » de conduire une « vie bonne », pour soi et avec les autres. Pour cela, Ricœur présente l'ipséité comme le maintien de soi, c'est-à-dire l'effort d'unification d'un soi potentiellement dispersé par les circonstances de la vie, « une identité malgré le temps ». Ce regard réflexif se pose dans ce que le philosophe appelle « identité narrative », une historicisation de sa propre subjectivité. Il oppose ce récit de l'évolution du soi à « l'identité numérique », dont le noyau de mêmeité n'évolue pas dans le temps, une « identité à travers le temps ».

Le concept d'identité narrative tel que forgé par P. Ricœur est ancré dans la littérature. Le lecteur effectue un double transfert avec un personnage fictionnel. Dans un premier temps, en lisant les aléas du personnage, le lecteur acquiert une grammaire comportementale (et il y aurait ici un dialogue à imaginer avec l'habitus de P. Bourdieu). « La littérature s'avère consister en un vaste laboratoire pour des expériences de pensée où sont mises à l'épreuve du récit les ressources de variation de l'identité narrative », (Ricœur, 1983 : 169). Or, quels textes lit-on sur Facebook ? Quelles sont les expériences ? Quelles sont les ressources de variation de l'identité narrative ? Surtout quand ces ressources sont enregistrées dans une base de données ? Dans un dernier temps, c'est à la fin du récit que prend forme la téléologie du personnage, c'est à la fin du récit que son devenir prend réellement de l'épaisseur. Il faudrait donc écrire les aléas et relire sa vie à l'envers : à la manière de l'ordre antéchronologique des CV, des blogs et de la timeline de Facebook. Le philosophe poursuit : « Ainsi le hasard est-il transmué en destin », (Ricœur, 1990 : 175). Quelle destinée se dessine dans le journal de Facebook ?

## **2.2, Les supports de l'identité narrative**

Une même histoire traverse les dispositifs identitaires en mode endogène. Socrate déjà invitait à l'introspection, comme Descartes bien des siècles plus

tard. Les pratiques épistolaires se poursuivront, à l'époque romantique, avec le journal intime. Suivant un autre paradigme, le curriculum vitae, apparu dans les années 1970, puis le portfolio (2000), incitent également l'individu à poser sur le papier son parcours passé et son projet futur. A ce sujet, il peut être intéressant de suivre les expérimentations conduites au sein de l'Institut français de), dans le projet Identité numérique et orientation : C. Loisy et al. montrent ainsi dans quelles mesures l'autoréflexivité peut être mise au service d'une meilleure employabilité, en première lecture, et en seconde d'un projet identitaire plus affirmé.

La socialisation en ligne a donné ainsi lieu à de nombreuses études. Un premier travail a consisté à montrer la portabilité des concepts de microsociologie goffmanienne dans l'environnement numérique (Beaudoin & Licoppe ; Velkovska). Le travail de figuration s'est distillé dans des formes d'expressivisme numérique (Allard & Vandenbergue, 2003). Une seconde étape a situé les pratiques de socialisation médiatisée dans la culture de chambre, montrant comment les adolescents expérimentent dans cet espace privé des postures identitaires et sociales (Livingstone, 1999). La sociologue américaine danah boyd a réactivé ces approches à l'épreuve des réseaux socionumériques (boyd, 2014). Reprenant le concept de D. Martuccelli (2002), A. Coutant et T. Stenger (2010) ont présenté les RSN comme un « support » dans les processus d'intersubjectivation. « Les singularités subjectives » peuvent ainsi se déployer, les DI permettant aux individus à la marge des normes sociales de trouver un terrain d'expression et de rencontres (Denouël & Coutant, 2010). A la suite de tous ses travaux sur « l'identité numérique », Fanny Georges fait état des pratiques post-mortem (2013) : c'est là une temporalité que nous partageons dans cette présente étude, présentant les potentialités offertes les dispositifs de construire une identité numérique tout au long de la vie, et y compris dans l'au-delà. Enfin, les fonctions de moniteur en mode endogène ont également lieu à des études, comme celle portant sur la quantification de soi (Pharabod, Nikolski & Granjon, 2013). Dans notre travail de recherche doctorale (Pierre, 2013), nous avons présenté les réseaux socionumériques comme des espaces de « bienveillance », les pairs confrontant leur projet identitaire aux normes sociales. Plus récemment, un travail collectif nous invite à chercher les restes de la vie intérieure dans l'usage multiactif des dispositifs numériques (Dumas, Martin-Juchat et Pierre, 2014). Ces travaux reprennent la problématique d'une emprise des dispositifs numériques sur l'identité narrative et le maintien de soi. S'il existe des pratiques sociales, reconduites en ligne par des usages différenciés, les « supports » mettent également en jeu des technologies et des stratégies. Le « Journal » de Facebook (*Timeline*) se présente comme « un nouveau type de profil, plus proche de la biographie »<sup>1</sup>. Il est possible de saisir tous les événements importants de sa vie, et d'avoir à leur égard une lecture rétrospective. Un même jeu de lecture et d'écriture est proposée par la firme Google dans la publicité pour son navigateur Chrome, où un père se sert des services web pour raconter l'histoire de sa fille Sophie<sup>2</sup>, la projetant non plus comme un personnage fictionnel mais comme la future lectrice de sa propre vie

---

<sup>1</sup> <https://fr-fr.facebook.com/about/timeline>, consulté le 01/04/2014

<sup>2</sup> <https://www.youtube.com/watch?v=R4vkVHijDQk>, consulté le 01/04/2014

en mode exogène. Dans un cas comme dans l'autre, les dispositifs proposent une relecture ex post pouvant supporter un maintien de soi. Toutefois, la différence entre l'offre et la nature de ce support appelle une étude critique.

### **3, L'emprise de l'identité numérique**

C'est sur la base des travaux de R. Rogers que nous proposons d'étayer cette critique : il distingue les politiques informationnelles situées en surface (*frontend politics*) et en profondeur (*backend politics*). Dans ces deux couches, le régime d'indistinction opère au niveau ontologique et au niveau politique.

#### **3.1, L'indistinction ontologique**

Le modèle conceptuel de P. Ricœur est souvent contesté parce qu'il opère lui-même une indistinction dans le vocabulaire qu'il emploie. En effet, s'il adosse l'ipséité à l'identité narrative, il adosse également la mêmeté à « l'identité numérique », ces traits qui restent toujours égaux à travers le temps. Or, si l'ipséité convient pour catégoriser les êtres humains, il ne peut en aller de même avec la mêmeté, cette dernière appartenant à la classe ontologique des objets. « Pour que les choses ne possèdent pas la personnalité, il faut qu'elles soient dépourvues de 'soi' ou d'ipséité. Inversement, si elles avaient un 'soi', il faudrait les respecter : on ne pourrait plus les utiliser » (Descombes, 1991 : 30). Or c'est justement cet argument qui nous sert : les ontologies informatiques qui sont produites au sein des dispositifs identitaires, les systèmes de classification des bases de données personnelles objectivent l'agir et l'étant en des objets logiques. Non seulement l'être humain devient « un document comme les autres », pour reprendre la phrase d'O. Ertzscheid (2009), mais ses attributs deviennent des données comme les autres. Dans la documentation technique de Facebook, les productions éditoriales appartiennent toutes à la même classe ontologique (*post*), avec des types différents : lien, like, statuts, commentaires, photos ou vidéos. Concrètement, cela signifie que ce sur quoi un regard rétrospectif permettait de maintenir son identité, autrement dit les aléas de la vie, devient de la mêmeté. Comment dans ce cas envisager un droit à l'oubli ?

En surface, l'utilisateur est contraint par la disposition sémio-pragmatique de « l'espace de communication » (Odin, 2011). L'indistinction repose ainsi sur la proximité entre d'une part l'espace de production endogène, le formulaire de statut, et l'espace de réception des contenus exogènes, le fil d'actualité (*newsfeed*). D'autre part, cet espace cumule des productions endogènes (statuts et commentaires) et exogènes, provenant – par défaut – des pairs (les « amis ») et des marques (les « pages »). Cela signifie que l'espace de communication agrège et nivelle des contenus de nature différente. Dès lors, et sans aménagement ni apprentissage, comment distinguer le message promotionnel de l'anecdote amicale ?

#### **3.2, L'indistinction politique**

Les stratégies adoptées par les firmes entretiennent également une indistinction pour l'utilisateur. Nous prendrons pour exemple les politiques informationnelles de Google. Depuis sa fondation en 1998, nous pensons que l'entreprise migre d'un écosystème documentaire à un écosystème identitaire. Dans le premier temps, il

s'agit de repérer, indexer et établir la réputation de tous les documents numériques ; dans le second temps, il s'agit de repérer, indexer et établir la réputation de tous les individus, auteur ou lecteur de ces documents. Plusieurs décisions contribuent à cette stratégie, elles se retrouvent partiellement chez les concurrents de Google.

- Acquisition : quelques mois après sa fondation, le rachat de la start-up OutRide en septembre 2001 donne naissance au service Google Personalized Search. A l'universalité d'un accès aux ressources documentaires s'oppose une individualisation des résultats de requête.

- Organigramme fonctionnel : en 2007, la firme crée une unité de production « Social » et la confie à des ingénieurs débauchés à la concurrence. Ce département donnera naissance à plusieurs services de *social login* (fonction de sas pour des fournisseurs extérieurs) et au réseau socionumérique Google+ (cumulant les fonctions de sas par son identification et de moniteur par son abonnement à des tiers). Lancé en juin 2011, le réseau social se fait remarquer par sa politique d'inscription en nom propre, bannissant tout utilisateur enregistré avec un pseudonyme sur l'ensemble des services de Google (y compris Gmail, YouTube, etc.). Cette politique sera amendée afin de permettre l'inscription des marques sur le réseau. Il s'agit là aussi d'une indistinction entre les entités : des individus d'un côté, des marques commerciales de l'autre<sup>3</sup>.

- Brevets : depuis *AgentRank* (2009) jusqu'au tout récent *Scoring authors of posts* (2013). *AgentRank* va donner naissance à un nouvel algorithme de Google permettant de tracer (via une signature électronique) l'auteur d'un contenu en ligne. Le curseur se déplace du contenu à l'auteur, avec la même mécanique méritocratique que le Pagerank (Cardon, 2013). Les auteurs sont encouragés à signer leur document, via un simple attribut HTML `rel="author"` dont l'URL pointe vers leur page Google+.

- Maîtrise des langages du web : Si le `rel="author"` reste discret dans les usages, les efforts de Google dans la dimension sémantique font également partie de sa stratégie. Celle-ci trouve un écho auprès du W3C : les données personnelles laissent entrevoir un potentiel d'enrichissement sémantique requérant un cadre de description plus robuste. Tandis que le W3C consolide RDF<sup>4</sup>, Google s'empare de HTML5 (dont le groupe de travail est dirigé par un de leurs ingénieurs, Ian Hickson). Google s'associe également avec Yandex (moteur de recherche russe) et Microsoft Search (Bing et Yahoo!) dans l'initiative Microdata<sup>5</sup> : il s'agit de fournir un vocabulaire de description de différentes entités (Person, Event, CreativeWork, etc.). Dans ses conseils aux webmasters, Google insiste pour enrichir les pages web avec ces schémas (Rich Snippets). Comme Facebook, Google devient un acteur principal dans l'industrialisation des triplets identitaires. Une convergence va se produire au moment où le W3C va inscrire ce vocabulaire comme spécification officielle. Elle est encore plus consolidée dans la

---

<sup>3</sup> Nous invitons à lire l'article que Vic Gundotra, créateur de Google+, avait publié à ce sujet, en prenant garde au glissement référentiel du sujet (de l'utilisateur à l'entrepreneur) et du complément d'objet (de l'entreprise au client).

<http://googlefrance.blogspot.fr/2011/11/pages-google-rapprochez-vous-de-tout-ce.html>, consulté le 01/04/2014

<sup>4</sup> Resource Description Framework : cadre de description des ressources, standardisant des langages formels de métadonnées

<sup>5</sup> <http://www.schema.org/>

mesure où Google est également partenaire de nombreux groupes de travail développant des standards, tels OpenID, OAuth ou Open Identity Exchange (OIX).

- Domination du *social login* et privatisation d'une procédure publique : certes il y a concurrence, au niveau du web, entre les différents fournisseurs d'identité, mais le marché qui semble se dessiner depuis quelques années dépasse ce cadre pour englober celui du territoire et des services. Sous la présidence de B. Obama (et de son prédécesseur), les États-Unis ont initié un vaste chantier de certification d'identité, avec pour document pilote le NSTIC et pour cadre opérationnel l'ICAM<sup>6</sup>. Le projet consiste à déléguer les processus d'individualisation auprès de fournisseurs d'identités, véritables tiers de confiance agissant entre l'individu et un fournisseur de service. L'un des premiers fournisseurs d'identité à être accrédité par le gouvernement est Google (en concurrence avec PayPal/eBay et VeriSign/Symantec). C'est sur le marché intérieur de la certification d'identité que semble se positionner, entre autres, la firme Google. Des projets similaires naissent en Europe ; au Royaume-Uni, des fournisseurs d'identités privés permettent aux administrés de se connecter aux services en ligne des allocations familiales.

- Convergence des services et des pratiques : au même moment (printemps 2011), Google officialise son service Wallet, un porte-monnaie électronique sans contact (RFID ou NFC) embarqué sur téléphone mobile (Android), en partenariat avec les grands réseaux de transactions électroniques (VISA et MasterCard). L'identifiant unique commun à tous ces services est le profil Google+. Une même uniformisation s'est traduite au niveau des conditions d'utilisation, imposées au printemps 2012. Google dispose ainsi de multiples identifiants garantissant les différentes étapes du paiement à la livraison. Avec les autres attributs identitaires enrichis par les langages et capturés par les divers appareils et services, Google dispose également d'une capacité d'inférer les intentions de ses utilisateurs. Comme le remarque le juriste D. Searls, l'ambition de ces firmes est de relier la chaîne logistique et la chaîne des intentions (2012). Amazon a ainsi publié un brevet par lequel il est possible d'emballer un produit avant que le client est alimenté son panier d'achat : l'algorithme parie sur l'intention d'achat à partir de données collectées précédemment.

La stratégie envisagée, par Google et par d'autres, consiste à faire du navigateur web ou du téléphone mobile l'interface unique de l'ensemble de nos activités quotidiennes : Mozilla avec Firefox OS, Microsoft avec Windows Phone, Apple partagent cette même perspective. Facebook ou Twitter, n'étant pas positionnés sur le marché des systèmes d'exploitation, se limitent à la certification d'identité.

Pour résumer, le régime d'indistinction des dispositifs identitaires opère à plusieurs niveaux : quand les DI cumulent les fonctions de sas et de moniteur ; quand ils cumulent les modes endogène et exogène ; quand les aléas deviennent immuables ; quand les contenus sont uniformisés ; quand l'intersubjectivation devient un produit d'appel pour assoir les finalités économiques des opérateurs et enfin quand le pouvoir régalién de l'institution identitaire est privatisé au profit de ces mêmes opérateurs.

---

<sup>6</sup> National Strategy for a Trusted Identity in Cyberspace – Identity, Credential and Access Management Framework

Si Ricœur et Foucault nous invitent à la pratique, un même caractère prescriptif peut être envisagé en guise de conclusion. Il y aurait tout lieu ainsi d'envisager une divergence des dispositifs. Des guides proposent par exemple d'employer un navigateur pour les transactions administratives ou commerciales, qui ne requièrent que des données relevant de l'identité numérique, et un autre pour les interactions sociales médiatisées, relevant de l'identité narrative. L'ensemble de ces pratiques d'écriture de sa vie privée et de celle des autres, de lecture de soi et des autres, participe également d'une littératie de la vie privée (Pierre, 2014).

### **Bibliographie**

Allard L., Vandenberghe F., (2003), « Express yourself ! Les pages perso entre légitimation techno-politique de l'individualisme expressif et authenticité », *Réseaux*, n°117

boyd, d., (2014), *It's complicated. The social lives of networked teens*. Yale University Press

Cardon D, (2013), « Dans l'esprit du PageRank », *Réseaux*, n° 177), 63-95

Coutant A., Stenger T., (2010), « Processus identitaire et ordre de l'interaction sur les réseaux socionumériques », *Les enjeux de l'information et de la communication*, 2010

Crettiez X., Piazza P., (2004), *Du papier à la biométrie : identifier les individus*, Paris, Les Presses de Science Po

Denouël J., Granjon F., (2010), « Exposition de soi et reconnaissance de singularités subjectives sur les sites de réseaux sociaux », *Sociologie*, n°1

Descombes V., (1991), « Le pouvoir d'être soi. Paul Ricœur. Sois-même comme un autre », *Critique*, vol.47, n°529-530, 545-576

Dumas A., Martin-Juchat F. et Pierre J., (2014), « Logiques affectives des usages non pédagogiques du numérique en situation de cours », *TICEMED09*, I3M, Toulon, avril 2014

Ertzscheid O., (2009), « L'homme, un document comme les autres », *Hermès*, n°53

Foucault M., (1974), *Surveiller punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard

Foucault M., (1984), *Le souci de soi*, tome III de *l'Usage des plaisirs*, Paris, Gallimard

Foucault M., (1994), *Dits et écrits*, Paris, Gallimard

Foucault M., (2001), « L'herméneutique du sujet ». *Cours au Collège de France*, 1981-1982, Paris, Seuil/Gallimard

Goetz R., (2004), « Paul Ricœur et Michel Foucault », *Le portique*, n°13-14

Georges F., (2009), « Représentation de soi et identité numérique », *Réseaux* vol. 2, n° 154, 165-193

Georges F., (2013) « Le spiritisme en ligne. La communication numérique avec l'au-delà », *Les cahiers du numérique*, vol. 3-4, n°9, 211-240.

Livingstone S., (1999), « les jeunes et les nouveaux médias », *Réseaux*, n°92-93, 19-23

Odin R., (2011), *Les espaces de communication : introduction à la sémiopragmatique*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble

Pharabod A.-S., et al., (2013), « La mise en chiffres de soi », *Réseaux*, n° 177, 97-129

Pierre J., (2013), *Le cadre privatif: des données aux contextes. Approche interdimensionnelle des enjeux de médiation de la vie privée*. Thèse de doctorat en sciences de l'information et de la communication, sous la direction de F. Martin-Juchat, soutenue publiquement le 19/04/2013 à l'Université de Grenoble – Alpes.

Pierre J., (2014), « D'une étude de l'apprentissage de Facebook à l'élaboration d'une éducation à la vie privée : l'apport des SIC », *XIXème congrès de la SFSIC*, Toulon, juin 2014

Potte-Bonneville M., (2010), *Foucault*, Paris : Ellipses

Ricœur P., (1983), *Temps et récit*, 1, Paris, Seuil

Ricœur P., (1990), *Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil

Rogers R., (2004), *Information Politics on the Web*, Cambridge (NY) : MIT Press

Searls D., (2012), *The Intention economy. When customers take charge*. The Harvard Business Review Press